



Assurance carte bleu usurpée

Par **Nivohanta**, le **29/12/2016** à **10:43**

Ma carte bleu a été usurpée pour un montant de 2800 euros. Je suis assurée. Ma banque la société générale refuse de me rembourser malgré la procédure que j'ai suivie à la lettre.

Ceci depuis janvier 16. Au début, 2 fois ils ont dit qu'ils n'ont pas reçu mon dossier. Ce qui a fait passer 4 mois .

Que faire?

Bonjour,
Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...
Merci pour votre attention...

Par **Lag0**, le **29/12/2016** à **10:46**

Bonjour,
Qu'entendez-vous par "usurpée" ?
Car s'il s'agit d'une utilisation frauduleuse de votre CB, sans usage du code secret, vous n'avez même pas besoin d'être assurée (assurance que vous payez pour rien), car la banque a l'obligation de vous rembourser sur simple demande de votre part. Elle ne peut même pas exiger un dépôt de plainte pour cela...